

Orpi

CICILE TRANSACTIONS

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge de : voir tableau

BIEN A USAGE D'HABITATION À LA CHARGE DU VENDEUR	BIEN A USAGE D'HABITATION À LA CHARGE DE L'ACQUEREUR
5 000 € TTC pour les prix inférieurs à 50 000 €	De 5% TTC pour les prix entre 400 001 € et 500 000 €
7 000 € TTC pour les prix entre 50 001 € et 100 000 €	De 5 % TTC pour les prix à partir de 500 001 €
De 5%TTC pour les prix entre 100 001 € et 160 000 €	8 % TTC pour les terrains
De 5% TTC pour les prix entre 160 001 € et 400 000 €	10 % TTC pour les commerces
ESTIMATION 180 € TTC (Offert en cas de vente par l'agence)	
AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT	
Barème valable à compter du 04/09/2023 et du mandat numéro 5635	
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial	